



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 7 octobre 2019

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 octobre 2019 et à laquelle étaient présents ;

Présences : M. Hervé Provencher, Maire
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le poste de conseiller district 1 est vacant.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
7 OCTOBRE 2019

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Démission et poste vacant
5. Demande association des Eaux et Berges : ensemencement de dorés
6. Demande de Denis Ferland : éclairage sur la rue Lepage-Vigneux
7. Demande de Alain St-Marseille et de Gérard Ferland: déneigement portion rue privée
8. Demande de Philippe Thibault et fils : CPTAQ – gravière-sablière
9. Demande Lynda St-Onge : CPTAQ – aliénation de terrain
10. Période de questions
11. Règlement no 2019-322 établissant un programme triennal d'inspection de fosses de rétention à vidange totale
 - a) Avis de motion
 - b) Dépôt du projet de règlement
12. Incendie
 - a) Camion-citerne incendie
 - b) Formation pour pompier en 2020
 - c) Achat ordinateur
 - d) Surveillance Halloween et budget
13. Voirie
 - a) Poste opérateur journalier

- b) Remplaçants période hivernale
- 14. Loisirs
 - a) Dépôt rapport SAE
 - b) Décoration Noël – village
 - c) RAVIR : projet de lanternes avec l'école
- 15. Association des Eaux et Berges : station de lavage de bateaux –mandat
- 16. Mesure d'urgence : acquisition génératrice
- 17. Commission scolaire des Sommets : dossier de consultation plan triennal
- 18. Élection partielle – conseiller district no 1
 - a) Rémunération pour élection
 - b) Délégation pour les achats pour le scrutin
- 19. Bris ouvre-porte automatique
- 20. Achats chaises – salle de rencontre
- 21. Dénéigement entrées et poubelles : Rejean Moffatt
- 22. MRC : liste des ICI
- 23. Dépôt rapport budgétaire
- 24. Date adoption budget
- 25. Période de questions
- 26. Comptes
- 27. Correspondance
- 28. Varia

2019-10-01 - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le procès-verbal du 3 septembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

POSTE VACANT : DÉMISSION CONSEILLER DISTRICT NO 1

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe et avise les membres du conseil que le mandat du conseiller district 1, Jocelyn Milette, a pris fin suite à la réception d'une lettre de démission reçue au conseil du 3 septembre dernier et prenant effet à partir du 4 septembre 2019. (Art 316 de la loi des Élections et référendums) La directrice dépose cet écrit au conseil.

Selon l'article 339 de la loi sur les Élections et référendums, le processus électoral doit être réalisé afin de combler une élection partielle pour le poste vacant (conseiller district 1) parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de la vacance.

Un avis d'élection sera donné ultérieurement afin de tenir l'élection partielle le 8 décembre 2019.

2019-10-03 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES DU LAC BOISSONNEAULT : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENSEMENCEMENT DE DORÉS

CONSIDÉRANT QUE l'association des Eaux et Berges du lac Boissonneault procède à l'ensemencement de dorés au lac Boissonneault à chaque automne ;

CONSIDÉRANT QUE l'association des Eaux et Berges du lac Boissonneault a déposé une demande d'appui financier pour l'ensemencement de dorés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire travailler en collaboration avec l'association pour améliorer, maintenir la vie et la qualité de l'eau au lac Boissonneault ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de verser la somme de 800\$ à l'association pour contribuer à l'ensemencement de poissons.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-04 DEMANDE DE DENIS FERLAND : ÉCLAIRAGE SUR LA RUE LEPAGE-VIGNEUX - ACHAT D'UNE LUMIÈRE DE RUE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Ferland a fait une demande en date du 19 septembre 2019 afin d'ajouter de l'éclairage sur la rue Lepage-Vigneux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ajoute de l'éclairage public lorsque que la demande est justifiée ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'acheter une lumière de rue qui sera installée sur la rue Lepage-Vigneux en 2020.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-05 DEMANDE DE ALAIN ST-MARSEILLE ET DE GÉRARD FERLAND : AIDE ENTRETIEN CHEMIN PRIVÉ

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une demande déposée par M. Alain St-Marseille et M. Gérard Ferland en date du 18 septembre dernier pour le déneigement du chemin privé en face de leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE sur l'ensemble du territoire de la municipalité, il y a plusieurs rues ou chemins privés et que chaque propriétaire est responsable de la gestion et de l'entretien de leur rue ou chemin privé ;

CONSIDÉRANT QUE les frais inhérents à l'entretien du chemin (été comme hiver) sont sous la responsabilité du propriétaire du chemin ou encore entente avec les riverains ;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de chemin visé appartient à Madame Monique Vigneux ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter de créer des précédents, la municipalité ne s'implique pas dans l'entretien et l'accès privés (rues ou chemins) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

De refuser la demande d'entretien.

Que le propriétaire du tronçon du chemin privé peut rendre ce dernier conforme aux normes de construction, fournir une acceptation des ouvrages par un ingénieur (plan et devis) et par la suite faire une demande de prise en charge par la municipalité.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-06 CPTAQ -DEMANDE D'AUTORISATION - UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE- P. THIBAUT ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie P. Thibault et fils Inc. présente une demande à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'agrandir la superficie d'exploitation d'une sablière et gravière sur le lot 5 817 309, rang 6, Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 22 049 m² ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie actuellement exploitée est de 5.49 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit exploité a des droits reconnus par la C.P.T.A.Q ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 817 309 est situé en zone AF-6 et que l'extraction est autorisée dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude appuie la demande de Philippe Thibault et fils Inc. pour l'agrandissement de la superficie d'exploitation d'une sablière et soutient que cette demande faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-07 DEMANDE DE LYNDA ST-ONGE: ALIÉNATION CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a reçu de Mme Lynda St-Onge (demandeur), une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation d'une partie des lots 5817276 portant le numéro civique 692 route 249 et le lot 5817285 sans bâtiment du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda St-Onge a fait l'acquisition de la propriété du 692, route 249, le 12 mai 1994 dont, la superficie est de 2.32 ha;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda St-Onge a fait l'acquisition du lot 5817285, en **copropriété indivis** le 30 juin 2011 dont, la superficie est de 20.73 ha. Ce lot n'est pas détenu par les mêmes propriétaires que le 692, route 249 et que cela ne peut avoir pour effet de rendre les deux propriétés contiguës aux yeux de la *loi*;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda St-Onge est l'unique propriétaire du lot 5 817 276 et détient en copropriété indivise (50%) le lot 5817285 avec M. Marc Lussier et Mme Erin Smith (50%);

CONSIDÉRANT QUE les deux propriétés sont situées dans la zone agricole permanente connue comme étant la zone AG-5 selon le zonage municipal en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda St-Onge désire se départir du lot 5 817 285;

CONSIDÉRANT QUE Mme St-Onge possède trois chevaux et qu'elle comble les besoins agricoles avec ses récoltes sur le lot 5 817 285;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les terrains sont déjà considérés séparés sur deux unités d'évaluation distinctes, car ce ne sont pas les mêmes propriétaires, cela n'a aucun impact négatif sur les activités agricoles environnantes actuelles.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne porte pas atteinte aux activités agricoles des propriétaires voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que le conseil appuie fortement la demande de Mme St-Onge et recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande d'aliénation.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2019-322: ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION À VIDANGE TOTALE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2019-322* établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 2019-322* est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Le projet est présenté lors de la séance.

INCENDIE

2019-10-08 CONSTRUCTION DU DEVIS CAMION-CITERNE INCENDIE – MANDAT CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE la préparation d'un devis incendie pour l'acquisition d'un camion-citerne automatique nécessite des connaissances précises et spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de retenir les services d'un consultant pour la confirmation des besoins, la préparation d'un devis, le processus d'appel d'offres et analyse des offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

DE mandater le consultant Alain Côté pour les étapes 1 et 2 de l'offre de service du 20 juillet dernier pour un montant de 4 000\$ plus le déplacement.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2018-10-09 BESOINS DE FORMATION POMPIERS – PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QU'UN programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude prévoit la formation au cours de pompier pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

QUE les besoins et les prévisions 2020 sont :

- 1 personne en formation pompier 1
- 1 personne en formation officier non urbain
- 3 personnes en formation auto-pompe
- 3 personnes en formation pince de désincarcération
- 8 personnes en formation désincarcération en milieu agricole
- 18 personnes en formation spécifique phénomène thermique
- 18 personnes en formation spécifique analyse de la fumée
- 18 personnes en formation spécifique lances et techniques d'extinction

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-10 ACHAT D'ORDINATEUR SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en vue de la mise à jour du logiciel Première Ligne pour le service incendie, il a lieu de remplacer l'ordinateur afin de mettre à jour les logiciels d'exploitations et de mieux répondre aux besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'acheter un ordinateur de Tech-Nic Réseau Conseil avec les licences requises pour un tarif d'environ 1 300\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-11 SURVEILLANCE LE 31 OCTOBRE, POMPIERS

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une sécurité dans les rues de Saint-Claude le soir de l'Halloween;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les pompiers soient autorisés à effectuer de la surveillance dans le cadre des activités de l'Halloween le 31 octobre 2019.

QU'UN budget de 250\$ soit alloué afin de remettre un présent aux enfants qui circuleront dans les chemins municipaux pour cette activité et offrir café et chocolat chaud.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

VOIRIE

2019-10-12 ENGAGEMENT POSTE D'EMPLOYÉ DE VOIRIE JOURNALIER-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT l'appel de candidature afin de combler le poste d'employé de voirie opérateur-journalier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 1er octobre 2019 pour les entrevues au poste d'employé de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu :

D'accepter la recommandation du comité de sélection pour le poste d'employé de voirie et de nommer Monsieur Christian Bédard pour une période de probation de six mois.

QUE le Maire, monsieur Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer et à conclure une convention de travail pour ce poste.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-13 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER- OPÉRATEUR SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE pour la période de déneigement, il peut s'avérer nécessaire, compte tenu des conditions climatiques, de se doter d'une banque de nom de journalier opérateur remplaçant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de nommer les personnes suivantes au poste de journalier opérateur remplaçants, et ce à l'échelon 4 ;

Monsieur Raymond Roy
Monsieur Gilles Lemay

Si requis et nécessaire et ce à l'échelon 1

Monsieur Jean-François Coutu

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

LOISIRS ET CULTURE

RAPPORT SAE

DÉPÔT du rapport de fonctionnement (revenus et dépenses) du service d'animation estival. Un coût de service de 191,95\$ par usager.

50 participants pour le camp de jour de cet été.

2019-10-14 DÉCORATION DE NOËL

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser les paniers suspendus et de les utiliser afin de décorer pour les fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de proposer au Groupe Entraide d'accomplir ces arrangements avec un budget de 500\$ pour les décorations de Noël.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-15 RAVIR : PROJET DE LANTERNES AVEC L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE Ravir, le regroupement des artistes vivant en ruralité offre l'occasion d'embellir le village pour le temps des fêtes tout en faisant participer les enfants des écoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à fabriquer des lanternes qui seront accrochées à l'école ou le long d'une rue ou dans un parc. Ces lanternes seront peintes par les enfants sous la supervision d'un artiste membre de Ravir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu la municipalité de Saint-Claude accepte, le projet de lanternes pour un coût de 225\$ conditionnelle à ce que l'école Notre-Dame du Sourire accepte et soit partenaire pour la réalisation.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES : STATION DE LAVAGE DE BATEAUX – MANDAT

La municipalité de Saint-Claude a été informée par Monsieur Stéphane Larin, Association des Eaux et Berges du lac Boissonneault, que l'association a signé une offre de service professionnel offert par la clinique en environnement de l'université de Sherbrooke pour évaluer la faisabilité technique et économique d'une station de lavage au lac Boissonneault.

Le projet devrait être complété d'ici la fin novembre 2019. Le rapport final sera déposé à la municipalité afin qu'il fasse l'objet d'une étude approfondie de tous les éléments de ce projet.

2019-10-16 MESURE D'URGENCE : ACQUISITION GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation afin d'acquérir une génératrice pour le centre Aux Quatre Vents ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a obtenu la subvention de 10 000\$ pour l'acquisition de cet équipement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'acquérir une génératrice diesel au coût de 26 000\$ et procéder à l'installation de celle-ci par l'entrepreneur Yvon Pellerin, électricien.

QUE cette résolution complète la résolution no 2019-04-14.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-17 COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS : DOSSIERS DE CONSULTATION – PLAN TRIENNAL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la Commission Scolaire des Sommets est actuellement en processus de consultation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a accepté, lors de la séance du 17 septembre dernier, le dépôt pour consultation des documents, soit : le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et le dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude fait partie des instances consultées par la Commission scolaire à l'égard de ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude soit **totalemment en accord** avec le dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins et accepte le plan triennal des répartitions et destination des immeubles.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-18 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ÉLECTION PARTIELLE DU 8 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'en décembre prochain aura lieu l'élection partielle au poste de conseiller district no 1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et référendums prévoit que le conseil municipal peut fixer une rémunération et/ou une allocation du personnel électoral en adoptant une résolution en ce sens afin de s'assurer que les tarifs en vigueur permettent de recruter facilement le personnel requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'autoriser les tarifs et/ou les allocations suivantes pour l'élection partielle du 8 décembre prochain à savoir :

TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL Tarif fixe ou horaire	
	2019 Municipale
PRÉSIDENTE D'ÉLECTION Rémunération avec scrutin Rémunération sans scrutin	1 700\$ 1 100\$
SECRÉTAIRE D'ÉLECTION 3/4 PRÉSIDENT Rémunération avec scrutin Rémunération sans scrutin	1 275\$ 825\$
Formation par séance	25\$
Président-réviseur commission de révision	17,50\$/heure
Réviseur commission de révision	17,50\$/heure
Secrétaire commission de révision	17,50\$/heure
Agent réviseur	17,50\$/heure
Primo (18\$) Jour du vote par anticipation Jour du scrutin	180\$/jour 210\$/jour
Scrutateur (19\$) Jour du vote par anticipation Jour du scrutin	190\$/jour 225\$/jour
Secrétaire de bureau de vote (18\$) Jour du vote par anticipation Jour du scrutin	180\$/jour 210\$/jour
Président de la table de vérification (16,50\$) Jour du vote par anticipation Jour du scrutin	165\$/jour 195\$/jour
Membre de la table de vérification (16,50\$) Jour du vote par anticipation (10h) Jour du scrutin (12h)	165\$/jour 195\$/jour

DE fournir et faire préparer les deux repas pour le personnel électoral.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-19 DÉLÉGATION POUR LES ACHATS POUR LE SCRUTIN

CONSIDÉRANT QU'en décembre prochain aura lieu l'élection partielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la présidente d'élection, France Lavertu, soit autorisée à faire tous les achats en vue du prochain scrutin municipal, 8 décembre 2019.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

BRIS OUVRE-PORTE AUTOMATIQUE

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

2019-10-20 REMPLACEMENT DES CHAISES – SALLE DE RENCONTRE

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de remplacer les chaises dans la salle de rencontre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu qu'un montant de 1 050\$ soit alloué pour procéder à l'achat de 10 nouvelles chaises.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

2019-10-21 DÉNEIGEMENT ENTREES - POUBELLES :

ATTENDU QU'en prévision de la saison hivernale, il est opportun que le déneigement des perrons de l'hôtel de ville (2 étages), de la caserne et de la caisse populaire des Sources, des bornes électriques et autres ;

ATTENDU QUE le bac de déchets, de matière recyclable et compost, en alternance, doit être mis au chemin pour la cueillette aux endroits suivant Hôtel de Ville, Caisse des Sources, Bibliothèque et centre aux Quatre Vents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé le conseiller Yvon Therrien et résolu que la municipalité de Saint-Claude offre une allocation forfaitaire à Monsieur Réjean Moffatt demeurant au 568, Rang 7 à Saint-Claude.

QUE Monsieur Réjean Moffatt recevra une allocation de **150\$** par mois pour faire les tâches de déneigement des portes de l'hôtel de ville (2 entrées), caserne, et l'emplacement de la caisse des Sources, bornes électriques et mettre les bacs à au chemin pour la collecte de ces endroits ainsi que du centre Aux Quatre Vents et de la bibliothèque.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

LISTE OFFICIELLE DES ICI : COLLECTE SÉLECTIVE DES INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES (ICI).

La MRC du Val Saint-François demande de valider le nombre d'institutions, de commerces et d'industrie sur le territoire en vue la préparation des budgets pour le service de collecte sélective;

Les ICI doivent faire de la collecte sélective, les commerces opérant à **l'intérieur de leur résidence en usage secondaire** ne seront pas considérés comme commerces distincts pour la collecte sélective des ICI.

La liste suivante est les ICI ciblés et qui seront facturés pour la collecte sélective :

LISTE OFFICIELLE DES ICI : COLLECTE SÉLECTIVE DES INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES (ICI).

9074-6827 Québec Inc., Yvon Pellerin	508, route de l'église
9127-6162 Québec Inc. Marco Carrier	75, chemin Saint-Pierre
Camping des Baies	368, chemin Saint-Pierre
Débouchage Éclair Enr.	421, rang 8
Entreprises Fernand Lussier et fils Inc.	317, route de l'Église
Entreprises Yvon Maurice	582, rang 7
Garage Benoît Ayotte	204, ch. Saint-Pierre
Garage Jean-Marc Côté	364, rang 8
Garage Claude Roy	305, Grande-Ligne
Isolation Normand Saint-Pierre	485, rang 7
Plomberie Charles Randlett	854, route 249
Soudures Bernard Bisson	739, chemin Goshen

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (01-01-2019 AU 30-09-2019)

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (état comparatif) à tous les membres du conseil municipal au 30 septembre 2019.

2019-10-DATE ADOPTION BUDGET 2020 - 5 décembre 2019

CONSIDÉRANT QU'il a la tenue d'une élection partielle le 8 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de fixe la date d'adoption du budget 2020 afin d'informer les citoyens et de publier l'avis de la tenue d'une séance extraordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseiller Marco Scrosati et résolu que la date fixée pour l'adoption du budget 2020 est le 5 décembre à 18h30.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Denis Ferland, offre ces services de connaissance et de contacts auprès de Bell Canada pour les différentes composantes ou l'achat de génératrice usagée.

Interventions et commentaires concernant l'achat d'une génératrice au centre Aux Quatre Vents.

2019-10-21 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201900900 à 201901004 pour un montant total de 112 841,45\$.

Les paies du mois de septembre 2019 pour un total 21 213,95\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de septembre 2019.

VARIA

Aucun point

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donné par le conseiller Marco Scrosati.

HEURES : 21 heures et 4 minutes.

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale
secrétaire-trésorière, g.m.a